



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°10 :

**REPRESENTATION DE LA VILLE DU
BOUSCAT AU SEIN DE
L'ASSOCIATION « LE CARROUSEL »**

Séance ordinaire du 6 Février 2018

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 Février 2018

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 34

Absent : 0

Excusé : 1

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Bernadette HIRSCH-WEIL, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusée avec procuration : Nancy TRAORE (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Maël FETOUH

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2018

DOSSIER N° 10 : REPRESENTATION DE LA VILLE DU BOUSCAT AU SEIN DE L'ASSOCIATION « LE CARROUSEL »

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

Le 1^{er} janvier 2018, les associations LABCDEFG et JLN ont fusionné pour donner naissance au *Carrousel*, association loi 1901.

Cette nouvelle association est le fruit d'un processus de réflexion mené par les conseils d'administration, les adhérents et les équipes salariées des associations concernées depuis 2016 et dans le cadre de la réalisation du schéma d'animation sociale locale de la ville.

Réunies en assemblées générales extraordinaires le 13 décembre dernier, chaque association a ainsi adopté le traité de fusion. L'adoption des statuts ainsi que le règlement intérieur de l'association *Le Carrousel* ont été entérinés le même jour par les deux associations.

Le partenariat de la ville du Bouscat avec ces deux associations historiques de la ville pourra désormais se prolonger avec *Le Carrousel*. Ainsi, et conformément aux statuts de la nouvelle association, la ville est membre de droit du conseil d'administration, tout comme la Caisse d'Allocations Familiales, le Département de la Gironde et l'Etat.

Ainsi, le Maire ou son représentant, ayant voix délibérative conformément aux statuts de l'association, siégera au sein des différentes instances de l'association, pour la durée de son mandat municipal. Il pourra également être accompagné, en fonction de l'ordre du jour des réunions, d'un second membre du conseil municipal, sans voix délibérative, ainsi que du personnel administratif de la ville chargé du suivi de l'animation sociale locale.

Ainsi,

VU l'article L2121-33 du Code Général des collectivités Territoriales,

VU les statuts de l'association *Le Carrousel* adoptés en assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2017,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

35 voix POUR

Article unique : Désigne le Maire ou son représentant, ayant voix délibérative, pour siéger au sein de l'association *Le Carrousel*.

Fait et délibéré le 6 février 2018

LE MAIRE,



Patrick BOBET